

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°06-2025</p>	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2024-10 : Travaux de requalification de la route de la Dourie - Lot 2 - Avenant n°1
--------------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'inscription faite au budget de la Ville ;

VU la décision n°56-2024 en date du 23 avril 2024 attribuant le lot 2 du marché N°2024-10 à la société SAS BLANLOEIL (44190) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant n°1 au lot n°2 du marché public de travaux n° 2024-10, destiné aux travaux de requalification de la route de la dourie, aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant initial (en euros HT)	Montant de l'avenant n° 1	Pourcentage d'écart	Montant actualisé du marché (en euros HT)
SAS BLANLOEIL RUE DES AJONCS 44190 CLISSON	48 804.80 €	9 262.50 €	18.98 %	58 067.30 €

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 11 mars 2025

Par délégation du Conseil municipal,

Laurence LUNEAU

Maire

Décision transmise en Préfecture le

17 MARS 2025

Et affichée le **18 MARS 2025**

